

LA BAVIÈRE A RÉPONDU (*par dépêche de M. de Hertling, président du conseil, à M. de Ritter, ministre de Bavière près le Saint-Siège, elle aussi en français*) :

Je vous prie d'informer Son Eminence monsieur le secrétaire d'Etat que le gouvernement royal a accueilli avec la plus vive sympathie la proposition du Souverain-Pontife d'échanger les prisonniers qui ne sont pas capables de reprendre les armes.

(Signé) DE HERTLING.

LE GOUVERNEMENT OTTOMAN À MGR LE DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE (*texte en italien*) :

Si nous avons des prisonniers blessés qui soient incapables de reprendre les armes, nous acceptons l'échange de ces prisonniers à la condition expresse que les gouvernements ennemis y consentent également.

\* \* \*

D'autre part, LA FRANCE A RÉPONDU (*en français*) :

Sa Sainteté le pape Benoit XV, Rome,

En réponse à la bienveillante proposition que Votre Sainteté m'a fait l'honneur de me transmettre dans son télégramme, je m'empresse de lui donner l'assurance que la France, fidèle à ses traditions de générosité, a toujours traité les prisonniers de guerre avec humanité et qu'elle étudie les moyens d'échanger en totalité ceux qui seraient définitivement incapables au service militaire.

Paris, Elysée, 5 janvier 1915,

(Signé) R. POINCARÉ.